

Objectifs :

Acquérir des outils, des méthodes et une vision d'ensemble du métier de bibliothécaire pour être capable de gérer et faire vivre une bibliothèque.

Partenaires & destinataires :

Salariés et bénévoles travaillant dans une bibliothèque du réseau départemental

Pas de prérequis

12 stagiaires maximum par session

Durée :

5 modules de 2 jours chacun se déroulant à la BDDP ou dans une bibliothèque de référence, de février à juin,

+ 1 module supplémentaire de 2 jours pour les bibliothèques informatisées,

+ 1 stage pratique de 2 jours dans une bibliothèque de référence proposée par la BDDP ou choisie par le stagiaire,

+ ½ journée de bilan de stage en fin d'année.

Avant la prestation :

Le bulletin d'inscription doit être retourné, validé par l'autorité de tutelle, au plus tard le 31 décembre de l'année précédant le début de la formation. Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des candidatures et en fonction de la motivation détaillée sur le bulletin d'inscription, avec possibilité de limitation du nombre de candidats par bibliothèque.

Après la clôture des inscriptions, la BDDP adresse au stagiaire **une confirmation d'inscription** qui fait office de convocation. S'il n'a pas reçu ce courrier dans les quinze jours après la clôture des inscriptions, le stagiaire doit appeler la BDDP pour vérifier que la collectivité a bien transmis le bulletin d'inscription.

En cas de désistement, le stagiaire s'engage à prévenir le plus tôt possible avant le début du module afin de libérer sa place pour un autre stagiaire sur liste d'attente.

Pendant la prestation :

Le stagiaire ayant été inscrit à la formation, s'engage à suivre celle-ci dans son intégralité et à participer dans la mesure de ses compétences aux interventions des formateurs.

Le stagiaire s'engage au respect des horaires, de l'organisation du stage et du règlement intérieur de la BDDP.

Après la prestation :

Une attestation de présence sera délivrée au stagiaire dans le mois suivant la formation ou exceptionnellement à la demande.

Le stagiaire s'engage à répondre dans les meilleurs délais au formulaire d'évaluation de la formation, qui sera envoyé numériquement. Une évaluation sur le retour des acquis et leur mise en pratique peut être demandée par le formateur dans l'année qui suit (Méthode : questionnaire d'évaluation, visite sur place, etc....).

Personnes intervenantes :

Les intervenants à la formation initiale sont les agents de la BDDP spécialistes des matières abordées, ainsi que des intervenants extérieurs tels que des responsables de bibliothèques de référence ou des libraires fournisseurs de la BDDP.

Matériel et documentation mis à disposition

Support pédagogique, diaporama, bibliographie, webographie.

Délai d'intervention de la BDDP :

Annuel

Prestation associée :

Toutes formations proposées par la BDDP et présentées dans le guide de formation.

Contact BDDP

Ludovic Jean Garreau

Tél : 05 53 02 03 04

Mail : l.garreau@dordogne.fr

Christelle Chamoulaud

Tel : 05 53 02 03 01

Mail : c.chamoulaud@dordogne.fr

Service formation : cd24.bddp-formation@dordogne.fr

Bulletin d'inscription à la demande auprès du service formation.